

Règlement interne à la MJC de l'Arbresle

Secteur Enfance - Jeunesse – Accueil de loisirs

Saison 2022-2023



Préambule

Le présent règlement précise l'application des statuts et du projet associatif de la MJC de l'Arbresle. Il concerne tous ses membres et adhérents et s'applique aux activités des accueils de loisirs. L'inscription à l'une d'elle vaut acceptation et respect de celui-ci. Il peut être modifié par le CA de la MJC qui s'efforcera de communiquer les changements le plus rapidement possible aux adhérents.

Une adhésion à la MJC et à son projet est nécessaire pour pratiquer une activité en son sein. L'adhésion est valable du 1er septembre au 31 août son coût est de : 8 € pour une adhésion individuelle -18 ans ; 16€ pour une adhésion individuelle +18 ans ; 25€ pour une adhésion famille (même foyer fiscal). Elle donne une voix de vote lors de l'assemblée générale. Toute personne peut s'engager en tant que bénévole administrateur pour participer à la gestion de la MJC.

Article 1 – Fonctionnement et horaires des accueils de loisirs



Enfance (3-11 ans)

- **Les mercredis** les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h en :
 - **Journée complète avec repas uniquement** (Arrivée entre 7h30 et 9h / Départ entre 16h30 et 18h)
Le repas et le goûter sont fournis par l'accueil de loisirs
- **Les vacances** les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h en :
 - **Journée complète avec repas uniquement** (arrivée entre 7h30 et 9h / Départ entre 16h30 et 18h)
Le repas et le goûter sont fournis par l'accueil de loisirs

Jeunesse (11-17 ans)

- **Les mercredis** les jeunes sont accueillis de 12h à 18h en
 - **Après-midi sans repas** (Arrivée entre 12h et 14h30 / Départ entre 16h et 18h)
Ils peuvent apporter leur repas et manger au local avec les animateurs.
- **Les vacances** les jeunes sont accueillis selon le programme de chaque période
- **Les soirées** Une fois par mois des soirées sont proposées de 19h à 23h (exceptionnellement plus tard pour les plus grands)
- **Le périscolaire** les jeunes sont accueillis de 16h30 à 19h les mardis, jeudis et vendredis

L'accueil jeunes (14-17 ans)

- **Les mercredis** les jeunes sont accueillis de 12h à 19h, ces derniers arrivent et partent quand ils le souhaitent. Ils peuvent apporter leur repas et manger au local avec les animateurs.
- **Les vacances** les jeunes sont accueillis de 13h à 19h, ces derniers arrivent et partent quand ils le souhaitent. Ils peuvent apporter leur repas et manger au local avec les animateurs.

Les périodes d'ouverture des accueils de loisirs :

Période	Accueil de loisirs 3-11 ans L'Arbresle	Accueil de loisirs 3-11 ans Bully / Saint Germain-Nuelles	Accueil de loisirs 11-17 ans L'Arbresle	Accueil de loisirs 12-17 ans Bully / Saint Germain-Nuelles	Accueil jeunes 14-17 ans L'Arbresle
Les mercredis scolaires	X	X	X	FERME	X
Automne	X	X	X	X	X
Fin d'année / Noël	X ouvert qu'une semaine	FERME	FERME	FERME	FERME
Hiver / Février	X	X	X	X	X
Printemps / Avril	X	X	X	X	X
Juillet	X	X	X	X	X
Août	X fermeture des 3 premières semaines d'août	FERME	X	FERME	X

Article 2 : Modalités administratives

Avant la 1ere inscription vous devez créer votre espace famille et nous transmettre les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de quotient familial de moins de 3 mois
- Le(s) dossier(s) de renseignements complété(s) et signer
- Vaccins de votre/vos enfant(s)

Nous vous donnerons votre accès pour l'inscription et la réservation **une fois que nous aurons réceptionné le dossier complet.**

✓ Inscriptions et réservations :



Il est demandé aux familles d'être à jour dans le règlement de ses factures pour une nouvelle inscription. Toutes inscriptions est possible sous réserve de places disponibles (Définies par la DDCS et la PMI).

Enfance (3-11 ans)

- **Les mercredis :** Les inscriptions se passent **exceptionnellement par mail :**
 - Vous devez envoyer un mail avec : (**Attention tout dossier incomplet de sera pas traité**)
 - Les jours précis où vous souhaitez inscrire votre enfant (Dates)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Justificatif de quotient familial de moins de 3 mois
 - Dossier de renseignements complété et signer
 - Vaccins de votre enfant
 - Dès le **samedi 2 juillet 9h**
 - Pour les **Habitants de L'Arbresle** souhaitant inscrire leur enfant au centre de loisirs de L'Arbresle, envoyer un mail à **acm.enfance.arbresle@mjc-larbresle.fr**
 - Pour les **habitants de Bully et Saint Germain-Nuelles** souhaitant inscrire leur enfant au centre de loisirs de Bully Saint Germain-Nuelles, envoyer un mail à **acm.bullysgn@mjc-larbresle.fr**
 - **Ouverture à tous à partir du 20 août**
 - Les inscriptions doivent être réalisées **au plus tard 48h ouvrables avant l'accueil de l'enfant.**
- **Les vacances :**
 - Les inscriptions et réservations sont à faire soit :
 - **En ligne depuis l'espace famille**
 - **Directement à la MJC aux horaires d'ouverture de notre accueil** (mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30)
 - **3 semaines avant le début des vacances (samedi 9h)** pour les habitants des communes de L'Arbresle, Bully et Saint Germain-Nuelles souhaitant inscrire leur enfant sur le centre de loisirs de leur commune.
 - **Ouvert à tous 2 semaines avant (samedi 9h)** le début des vacances.
 - Les inscriptions doivent être réalisées **au plus tard 48h ouvrables avant l'accueil de l'enfant.**
- Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone. Les animateurs ne sont pas habilités à inscrire.
- Vos factures sont téléchargeables dans votre espace personnel

Jeunesse (11-17 ans)

Uniquement pour l'Arbresle :

- **Pour l'espace jeunes 11-14 ans :** les mercredis uniquement pour le moment.
Les inscriptions se passent soit :
 - **Directement sur place** auprès du directeur de L'accueil de loisirs
 - **En ligne depuis l'espace famille**
 - **Directement à la MJC aux horaires d'ouverture de notre accueil** (mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30)
- **Ouverture à tous à partir du 20 août**

- **Pour le Club Ados 14-17 ans :** (mercredis, vacances, périscolaire soir, soirées)
Les inscriptions se passent directement auprès de l'animateur qui saisira lui-même les fiches des adhérents sur AIGA. Une cotisation annuelle obligatoire de 5 euros par enfant est demandée pour pouvoir accéder aux activités du CLUB ADOS. Des soirées ados seront proposées et donneront lieu à une tarification au QF, au cas par cas.

POUR TOUS :

➤ Les vacances :

- Les inscriptions et réservations sont à faire soit :
 - **En ligne depuis l'espace famille**
 - **Directement à la MJC aux horaires d'ouverture de notre accueil** (mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30)
 - **Directement auprès du directeur de l'accueil de loisirs**
- **3 semaines avant le début des vacances (samedi 9h)** pour les habitants des communes de L'Arbresle, Bully et Saint Germain-Nuelles souhaitant inscrire leur enfant sur le centre de loisirs de leur commune.
- **Ouvert à tous 2 semaines avant (samedi 9h)** le début des vacances.
- Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone. Les animateurs ne sont pas habilités à inscrire.
- Vos factures sont téléchargeables dans votre espace personnel

✓ Annulations et remboursements :



Enfance (3-11 ans) et Jeunesse (12-17 ans)

Toutes les annulations doivent être faites par mail au secrétariat (contact@mjc-larbresle.fr) ou directement à l'accueil de la MJC. Aucune désinscription ne sera prise par sms et appel. Les annulations en ligne ne sont pas possibles.

- Les mercredis scolaires :

*Annulation définitive : Remboursement si justificatif (Changement professionnel, familial et maladie)

*Annulation ponctuelle :

- 48h avant ➡ Avoir (dans la limite de 5 avoirs sur la saison) exemple : Pour le mercredi annulation possible jusqu'au lundi 16h.
- 24h avant ou le jour même ➡ Avoir sur justificatif médical dans les 48h (facturation du repas 4€)

Le bureau de la MJC se réserve le droit d'annuler toute la période, après 2 absences non justifiées

- Les vacances scolaires :

*Annulation période complète :

- Jusqu'à 7 jours avant le début des vacances : annulation possible
- Inférieur à 7 jours avant les vacances : Pas d'annulation de période complète possible sauf si justifiée (Changement professionnel et maladie)

*Annulation ponctuelle :

- 48h ouvrés avant ➡ Avoir (dans la limite de 2 avoirs sur la semaine) exemple : Pour le mardi annulation possible jusqu'au vendredi 16h.
- 24h avant ou le jour même ➡ Avoir sur justificatif médical dans les 48h (facturation du repas 4€)

Le bureau de la MJC se réserve le droit d'annuler toute la période, après 2 absences non justifiées

Tous les avoirs sont utilisables sur toutes les activités de la MJC. Si les avoirs ne sont pas utilisés avant le 31 décembre de la saison N+1 aucun remboursement ne sera accordé sur l'année suivante.

Article 3 : Tarifs, modalités de paiement et réductions



Enfance (3-11 ans) et Jeunesse (12-17 ans)

- Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial (justificatif à fournir) et de votre lieu d'habitation. Vous avez le droit de ne pas nous communiquer cette information, dans ce cas, **le tarif maximum sera automatiquement appliqué.**
- **Si l'inscription se fait en ligne**, le paiement vous sera demandé pour valider l'inscription (paiement en carte Bancaire de l'ensemble de la facture)
- **Si l'inscription se fait directement à la MJC** au bureau d'accueil, le paiement vous sera demandé pour valider l'inscription, le paiement est possible en chèque ANCV, chèque bancaire, carte bancaire ou espèce.
- **Des réductions sont prévues dans les cas suivants et sur demande :**
 - Tarif réduit de 10% sur les vacances scolaires pour une inscription à la semaine (sans possibilité d'avoir ou de remboursement en cas d'absence)
 - Tarif réduit de 10% sur les mercredis scolaires pour une inscription sur l'ensemble des mercredis (soit 36 mercredis) (Sans possibilité d'avoir ou de remboursement en cas d'absence)
 - Réduction famille possible pour une inscription le même jour. 5% pour le 2^{ème} enfant, 10% pour le 3^{ème} enfant et 15% dès le 4^{ème} enfant.
- **Tout retard à la fermeture du centre (après 18h00) sera facturé 10€ par enfant et par tranche de 30 min.**

Article 4 : Mise en place de priorisation des inscriptions en cas d'urgence sanitaire

En cas de nécessité la MJC se réserve le droit de mettre en place des priorisations pour les inscriptions des accueils de loisirs avec les critères suivants :

- 1- En cas de confinement partiel ou total, selon instructions gouvernementales pour l'accueil des enfants des personnels soignants ou des enseignants.
- 2- Réservé aux enfants des personnels prioritaires habitants de la commune de l'accueil de loisirs
- 3- Enfants déjà inscrits à l'accueil de loisirs (hors personnel prioritaire) dont :
 1. Les couples biactifs, dont les deux parents ne peuvent télétravailler (en présentiel sur leur site de travail). Les familles monoparentales qui ne peuvent pas télétravailler
 2. Les couples biactifs dont un des deux parents ne peut télétravailler. Les familles monoparentales en télétravail.
 3. Un des deux parents ne travaille pas. Les familles monoparentales qui ne travaillent pas.

Article 5 : Droits et autorisations diverses

En vous inscrivant vous-même ou vos enfants aux activités de la MJC :

- Vous acceptez ce présent règlement.
- La MJC s'engage à traiter vos données personnelles dans le respect de la RGPD.
- La cession du droit à l'image vous est demandée lors de l'inscription.
- En cas de litige non réglé à l'amiable, chacune des parties peut solliciter l'avis du médiateur de la république ou porter l'affaire devant les juridictions compétentes.

Pour faire et valoir ce que de droit.

MJC de l'Arbresle 4 rue docteur Michel 69210 l'Arbresle. Siret 779 656 321 00048. Tel 04.74.01.15.91